

L'éloignement et ses implications pour les communautés isolées

Comprendre l'éloignement

L'éloignement fait référence à l'isolement géographique, qui a un impact significatif sur le coût de la vie et la prestation de services dans les zones éloignées. En raison de leur éloignement des centres de population et des services et activités économiques associés, ces communautés doivent faire face à des coûts plus élevés pour le transport, les biens et les services.

Implications de l'éloignement en termes de coûts

Les coûts unitaires liés à l'éloignement sont beaucoup plus élevés pour les communautés éloignées, principalement en raison des facteurs suivants :

- **Coûts de transport** : Les communautés éloignées dépendent souvent des modes de transport coûteux tels que l'avion ou le ferry, ce qui augmente le coût des biens et des services.
- **Biens et services** : Les coûts de transport plus élevés entraînent une augmentation des prix des biens et des matériaux de tous les jours, ce qui a une incidence sur le coût global de la vie.
- **Prestation de services** : La fourniture de soins de santé, d'éducation et d'autres services essentiels dans les zones éloignées nécessite des ressources et des efforts logistiques supplémentaires, ce qui accroît encore les coûts.
- **Coûts de l'emploi** : Attirer et retenir des travailleurs qualifiés dans les zones éloignées nécessite souvent des salaires plus élevés et des indemnités supplémentaires.

Mesurer l'éloignement

Pour mesurer l'éloignement et les coûts qui y sont associés, Statistique Canada et Services aux Autochtones Canada (SAC) se sont associés pour développer l'Indice d'éloignement (IE) canadien en 2017. Cet indice continu varie de 0 à 1, 0 représentant le niveau d'éloignement le plus faible et la plus grande proximité avec les centres de population. Il est basé sur deux dimensions principales :

- **La distance** : La distance d'une communauté par rapport aux centres de population dans un temps de trajet de 2,5 heures.
- **Taille de la population** : La taille des centres de population dans ce rayon d'action. La taille est un indicateur de la disponibilité des services.

Bien qu'une échelle continue soit instructive, il est souvent plus pratique d'établir un seuil pour classer les communautés comme éloignées ou non éloignées. À cette fin, SAC a commandé une étude à Statistique Canada afin de déterminer un seuil approprié pour identifier les communautés éloignées. L'étude, qui a pris en compte la taille de la population, a identifié un score de 0,40. En conséquence, les communautés ayant un score IE de 0,4 ou plus seraient classées comme éloignées, tandis que celles en dessous de ce score seraient considérées comme non éloignées.

L'élaboration de l'IE et du seuil d'éloignement vise à classer les communautés en fonction de leur degré d'éloignement. Étant donné que l'indice lui-même ne peut pas être utilisé directement pour ajuster le financement, des méthodologies supplémentaires ont été nécessaires pour traduire l'indice en un outil permettant d'ajuster le financement.

Ajustement des coûts liés à l'éloignement

SAC et la Nation Nishnawbe Aski (NAN) ont travaillé en étroite collaboration pour traduire les mesures

d'éloignement en un outil pratique permettant d'ajuster le financement des communautés éloignées des Premières Nations.

En se concentrant sur toutes les communautés des Premières Nations du Canada, SAC a développé le facteur d'ajustement des coûts (FAC). Le FAC utilise les scores de l'indice d'éloignement et les données nationales sur les coûts de transport (dérivées des données d'expédition de Postes Canada) et les allocations d'emploi (basées sur la Directive du Conseil national mixte sur les postes isolés et les logements de l'État). La formule du FAC reflète les relations statistiques entre les coûts de transport, les allocations d'emploi et l'indice d'éloignement.

Indépendamment, NAN a développé le Quotient d'éloignement. Cette méthode statistique axée sur les Premières Nations et fondée sur des données probantes permet d'estimer l'augmentation des coûts associés à l'éloignement dans la prestation des services à l'enfance et à la famille aux Premières Nations, à l'aide des données sur les coûts des organismes des SEFPN de l'Ontario.

Reconnaissant la valeur de la combinaison du FAC de SAC, qui utilise des données nationales, et du Quotient d'éloignement de NAN, qui tire parti de données régionales, la récente Entente définitive sur la réforme à long terme du programme des Services à l'enfance et à la famille des Premières Nations (SEFPN) a établi le facteur d'ajustement du quotient d'éloignement (FAQE). Le FAQE intègre les caractéristiques des deux approches afin d'estimer avec plus de précision l'augmentation des coûts due à l'éloignement.

Calcul du Facteur d'ajustement du quotient d'éloignement

Le calcul du FAQE pour une Première Nation dépend de la qualité et de la disponibilité des données. Pour les Premières Nations de NAN reliées au réseau routier principal par des routes praticables en tout temps, les données des organismes des SEFPN permettent à SAC et à NAN de produire une estimation plus précise des coûts liés à l'éloignement. Dans ces cas, le FAQE est calculé en multipliant le facteur d'ajustement des coûts (FAC) par 1,089.

Pour les autres Premières Nations, lorsque des données comparables ne sont pas disponibles, une approche plus générale est nécessaire. La comparaison des estimations par SAC et NAN des coûts de l'éloignement pour les Premières Nations de l'Ontario - en utilisant à la fois les données sur les services à l'enfance et à la famille et le FAC - montre qu'en général, les estimations du FAC sont légèrement plus élevées pour les services à l'enfance et à la famille que les valeurs du QR, sauf pour les Premières Nations de NAN qui sont reliées par la route. Par conséquent, pour déterminer les valeurs du FAQE pour toutes les Premières Nations autres que les Premières Nations de NAN reliées à la route, le FAC devrait être multiplié par 0,879.

Calcul de l'ajustement d'éloignement du programme réformé des SEFPN

1. Pour une Première Nation :

- a. Déterminer le score de l'indice d'éloignement de la Première Nation à l'aide des données du recensement de 2021.
- b. Pour les Premières Nations dont l'indice d'éloignement de 2021 est égal ou supérieur à 0,40, déterminer si la Première Nation est reliée par une route praticable en tout temps.
- c. Calculer le FAQE :
 - o **Si une Première Nation de NAN est reliée par une route praticable en tout temps :**
 $FAQE = (0,709 \times \text{Indice d'éloignement}) \times 1,089$
 - o **Pour toute autre Première Nation :** $FAQE = [(0,709 \times \text{Indice d'éloignement}) + (0,704 \times \text{Statut d'accès aérien})] \times 0,879$

2. **Pour un organisme des SEFPN** : Calculer le FAQE moyen pondéré en fonction de la population pour toutes les Premières Nations affiliées, en attribuant un FAQE de 0 à celles dont l'indice d'éloignement est inférieur à 0,40.

Exemples

Première Nation	Organisme	Indice d'éloignement	Population	NAN	Accès aérien (Non=0, Oui=1)	FAQE
Communauté 1	Organisme 1	0.1	100	Oui	Non	0
Communauté 2	Organisme 2	0.5	200	Oui	Non	$(0.709 \times 0.5) \times 1.089 = 0.386$
Communauté 3	Organisme 1	0.7	300	Non	Oui	$(0.709 \times 0.7 + 0.704) \times 0.879 = 0.501$
Communauté 4	Organisme 2	0.1	400	Non	Non	0
Communauté 5	Organisme 1	0.5	500	Non	Non	$(0.709 \times 0.5 + 0) \times 0.879 = 0.311$
Communauté 6	Organisme 2	0.6	600	Non	Oui	$(0.709 \times 0.6 + 0.704) \times 0.879 = 0.439$

Organisme 1: $(100 \times 0 + 300 \times 0,501 + 500 \times 0,311)/900 = 0,340$

Organisme 2: $(200 \times 0,386 + 400 \times 0 + 600 \times 0,439)/1200 = 0,283$